

**Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration,
du mercredi 2 avril 2014
au LOREM, 4 rue des Mariniers – 75014 PARIS**

19h 37 Antoine Jacquemoud ouvre la séance.

14 personnes sont présentes : Olivier Cahen, Gérard Cardon, Daniel Delage, Roger Huet, Antoine Jacquemoud, Roger Jauneau, Bruno Lonchampt, Pierre Meindre, Michel Mikloweit, Pascal Morin, Pierre Parreaux, Jean-Pierre Santiano, Béatrice Serre-Kuperberg, Ago Vas-Nunez

Jacques Sandillon a donné son pouvoir à Gérard Cardon.
Jean-Pierre Santiano a donné son pouvoir à Michel Mikloweit.

Henriette Magna a donné son pouvoir à Olivier Cahen.

Antoine Jacquemoud, président par intérim, annonce à l'assemblée que l'ordre du jour est légèrement modifié par une demande d'intervention de Daniel Chailloux concernant des propos formulés à son sujet lors de l'assemblée générale.

Daniel Chailloux prend la parole :

Concernant ses remboursements kilométriques hebdomadaires chaque mercredi (100 kms aller-retour domicile-Lorem), il précise que cela a toujours été ainsi, depuis toujours, même si cela n'avait pas été écrit noir sur blanc, sur un compte-rendu antérieur de conseil d'administration.

Concernant ses notes de frais de repas collectifs, Daniel précise qu'elles comportent bien les noms des protagonistes, au dos de chaque ticket de caisse. Il précise que ces repas ont eu lieu avec des membres du bureau, ou d'autres membres du conseil d'administration, à l'occasion de journées de travail collégiales (préparation d'assemblée générale, mise sous plis,...etc.).

Antoine précise, alors, que, dorénavant, les remboursements de frais feront l'objet d'un accord préalable du bureau.

Ce mode de fonctionnement devra se renégocier chaque année.

Bruno Lonchampt ajoute qu'à l'avenir, il sera prudent de demander des justificatifs davantage renseignés.

Antoine Jacquemoud conclut en disant qu'il n'est pas bien de se faire rembourser ses frais kilométriques à chaque séance et qu'à aucun moment, depuis ses cinq ans de présence au conseil d'administration, celui-ci avait adopté ce genre de remboursement et n'en avait même jamais discuté. Il souhaite que cela ne se reproduise plus.

Pierre Hazard ajoute qu'il y a une autre manière de se faire indemniser ses frais au travers d'une déclaration fiscale de renoncement aux frais. Celle-ci permettant aux membres concernés de bénéficier d'une déduction fiscale équivalente à 66% de la valeur du don réalisé par ce biais. Christian Auger ajoute que dans bon nombre d'associations auprès desquelles il s'est renseigné, le mode de remboursement des frais est systématiquement réalisé au travers d'une déduction fiscale liée à un renoncement des frais.

Agostino Vaz Nunes, précise, en tant que président de son association : le LOREM, que dans son association aucun remboursement n'est prévu partant du principe que son association est une association de bénévolat.

Gérard Cardon ajoute, à son tour, qu'à l'occasion du déménagement du patrimoine au musée de Bry-sur-Marne, pas moins de quatre journées ont été nécessaires à la réalisation de ce déménagement et qu'à ces occasions, et à sa seule initiative, il a pris la décision de prendre en charge les frais de restauration des membres présents. Il précise qu'il est en possession des justificatifs pour un montant d'environ 200 €, qu'il n'ajoute aucun commentaire et pas un mot plus.

Antoine Jacquemoud et Pascal Morin répondent, qu'à titre personnel, il pensent qu'il serait mal venu de ne pas le rembourser.

Gérard Cardon demande à Daniel Chailloux s'il souhaite rectifier le compte-rendu de l'assemblée générale ou s'il souhaite user de son droit de réponse pour le publier dans le compte rendu de conseil d'administration.

Agostino Vaz Nunes lui répond que l'assemblée générale est souveraine, et que nous ne pourrons modifier aucunement son compte-rendu.

En conséquence, on demande à Daniel Chailloux s'il souhaite que sa réponse soit publiée dans le compte-rendu du conseil d'administration de ce jour.

Daniel Chailloux répond par l'affirmative.

L'affaire est close.

À son tour Antoine Jacquemoud demande un droit de réponse concernant les accusations mensongères et insultes proférées par Jacques Sandillon dans sa réponse à Gérard Cardon et qui a été inclus dans le compte rendu de conseil d'administration.

Antoine Jacquemoud précise : de deux choses l'une, soit, le compte rendu du conseil d'administration reste inchangé, et il use de son droit réponse, soit, on supprime les propos injurieux de Jacques Sandillon.

L'ensemble des membres du conseil d'administration décide de supprimer ces propos du compte rendu du conseil d'administration concerné.

Pascal Morin demande, à son tour, que soient retirés les propos calomnieux de Jacques Sandillon que relate Daniel Chailloux pour justifier de sa démission de trésorier dans le compte rendu du conseil d'administration du 8 janvier 2014.

Il ajoute, qu'à aucun moment, il n'a dit ce qui a été relaté pour la simple et bonne raison qu'il ne l'a jamais même pensé.

Hélas, ce compte rendu a déjà été diffusé, en son absence, sur le site Internet du Stéréo-Club. Pascal Morin demande toutefois que, par principe, que ces propos diffamatoires soient retirés.

Daniel Chailloux précise qu'un compte-rendu d'un conseil d'administration du 17 février, n'est resté qu'à l'état d'ébauche, celui qu'Olivier Cahen aurait commencé (notes diffusées sur un mail par Olivier Cahen).

Il est, donc, demandé à Olivier Cahen d'en terminer la rédaction aux fins de son approbation de sa publication.

Antoine Jacquemoud reprend l'ordre du jour de cette séance.

L'approbation du compte rendu de ce conseil d'administration du 17 février sera adoptée, après rédaction et à la prochaine séance.

Antoine Jacquemoud décide de passer à l'élection du nouveau bureau pour permettre à Daniel Chailloux et Pierre Hazard de procéder à leurs passations de pouvoirs respectives à leurs successeurs.

Antoine Jacquemoud demande, au travers d'un tour de table, si quelqu'un propose sa candidature au poste de président.

Bruno Lonchamp est le seul à se manifester comme candidat sous réserve de quelques conditions horaires à respecter, du fait de son activité professionnelle.

Bruno Lonchamp demande, donc, que les prochaines réunions ne s'achèvent pas au-delà de 22h00 pour ces raisons.

De ce fait, il est décidé par l'ensemble des membres du conseil de commencer les prochaines réunions du conseil d'administration à 18h30 au lieu de 19h30.

Bruno Lonchamp ajoute qu'il souhaite que, dorénavant, chacun d'entre nous s'oblige à se focaliser sur l'aspect positif du caractère personnel de chacun et que l'ensemble des membres soit vigilant au respect de ces règles de conduite communautaire.

Au vu des épisodes houleux que le conseil d'administration a traversés cette année Roger Jauneau propose que les textes du règlement intérieur soient revus et adaptés afin que ces situations ne puissent plus se reproduire.

Bruno Lonchamp ajoute qu'il travaille et que son temps de disponibilité est limité, il fera selon ses moyens et qui ne dépasseront pas ses capacités.

Olivier Cahen demande si quelqu'un réclame un vote à bulletins secrets.

Personne ne se manifeste contre.

Par conséquent le vote est public à main levée

À la question : Est-ce que quelqu'un est contre la candidature de Bruno Lonchamp au poste de président du conseil d'administration du Stéréo-Club Français ?

Non : 0

abstention : 0

Bruno Lonchamp est élu président à l'unanimité.

Antoine Jacquemoud demande, ensuite, au travers d'un tour de table, si quelqu'un propose sa candidature au poste de vice-président.

Lorsque ce tour de table arrive au niveau de Pascal Morin, celui-ci prend la parole pour expliquer à l'assemblée que l'accumulation des différentes agressions, écrites ou verbales, ainsi que des propos diffamatoires et tentatives de manipulation psychologique dont il était victime, associé au laxisme de la majorité des membres du conseil d'administration, l'ont amené, sous conseil de son médecin généraliste et de son cardiologue à suspendre, de toute urgence, ses fonctions.

Il met en garde de l'ensemble des membres du conseil d'administration à adopter une conduite et un comportement beaucoup plus solidaire à l'égard de son président que l'année passée.

Il fait, cependant, part de sa confiance au nouveau conseil d'administration et à la prudence concernant la bienséance, dorénavant exprimée par l'ensemble de ses membres, et grâce aussi, à l'arrivée de deux nouveaux membres en les personnes de Michel Miklowit et Jean-Pierre Santiano.

Pour répondre à la question concernant la candidature au poste de vice-président, il répond oui, si personne d'autre ne se porte candidat.

Le tour de table se poursuit et s'arrête sur la personne de Béatrice Serre Kuperberg.

Celle-ci hésite pour des raisons de disponibilité, mais au vu de l'insistance de beaucoup de membres, elle accepte de postuler.

Personne d'autre ne se porte, alors, candidat.

À la question : est-ce que quelqu'un est contre la candidature de Béatrice Serre Kuperberg au poste de vice-président du conseil d'administration du Stéréo-Club Français ?

Non : 0

abstention : 1 (Roger Huet)

Béatrice Serre Kuperberg est officiellement élue vice-présidente du Stéréo-Club Français.

Antoine Jacquemoud demande,, au travers d'un tour de table, si quelqu'un propose sa candidature au poste de secrétaire.

Personne ne proposant sa candidature à ce poste, Pascal Morin, après instance de bon nombre de membres du conseil, a fini par accepter, à condition d'être épaulé par un secrétaire adjoint, ce qu'Olivier Cahen lui propose, très aimablement.

À la question : est-ce que quelqu'un est contre la candidature de Pascal Morin au poste de secrétaire du conseil d'administration du Stéréo-Club Français ?

Non : 1 (Gérard Cardon par pouvoir de Jacques Sandillon)

abstention : 0

Pascal Morin est officiellement élu secrétaire du Stéréo-Club Français.

Par ailleurs, sans vote, Olivier Cahen est officiellement reconnu par le conseil d'administration comme secrétaire adjoint.

Antoine Jacquemoud demande, au travers d'un tour de table, si quelqu'un propose sa candidature au poste de trésorier.

Michel Mikloweit propose sa candidature à condition d'être épaulé par un trésorier adjoint qui pourrait être Jean-Pierre Santiano qui s'est proposé de l'être, au travers du pouvoir qu'il a confié à Michel Mikloweit.

À la question : est-ce que quelqu'un est contre la candidature de Michel Mikloweit au poste de trésorier et de Jean-Pierre Santiano au poste de trésorier adjoint du conseil d'administration du Stéréo-Club Français ?

Non : 1 (Gérard Cardon par pouvoir de Jacques Sandillon) abstention : 0.

Michel Mikloweit est officiellement élu trésorier du Stéréo-Club Français.

Par ailleurs, sans vote, Jean-Pierre Santiano est reconnu par le conseil d'administration comme trésorier adjoint.

Le bureau du Stéréo-Club Français est donc composé de : Bruno Lonchampt : président.

Béatrice Serre Kuperberg : vice présidente.

Michel Mikloweit : trésorier.

Pascal Morin : secrétaire.

Antoine Jacquemoud propose qu'un responsable de la formation soit nommé afin de centraliser sur une seule personne les demandes de formations nécessaires.

Cette personne serait chargée de gérer un planning de formation avec plusieurs formateurs selon leurs compétences.

Il propose aussi, la nomination d'un responsable des prestations extérieures.

Cette personne serait chargée de centraliser les propositions de prestations extérieures avant de les proposer au conseil d'administration avec, au préalable, l'établissement d'un budget dépenses/recettes même si les recettes peuvent être inférieures aux dépenses.

Ago ajoute à cette proposition, la mise en place d'une normalisation des prestations extérieures pour tout membre du SCF sans exception.

La foire à la photo de Bièvres sera le point de départ de ce mode de fonctionnement.

Christian Auger propose qu'un formulaire soit établi à ces fins lors de la prochaine réunion de C.A.

Antoine Jacquemoud soumet au vote cette proposition :

Contre : 0

Abstention : 0

La mesure est adoptée à l'unanimité du Conseil d'Administration.

Elle devra faire l'objet d'un avertissement auprès des membres provinciaux.

Ago suggère que soient regroupés dans un service communication la création et l'entretien du futur site Internet, les relations extérieures.

Ago propose que, lors des réunions hebdomadaires, et en fonction des sujets traités, certains pourraient l'être dans une partie des locaux pendant que d'autres le seraient dans une autre partie de ces derniers.

Ago insiste sur son souhait d'une plus vive contribution réciproque du Lorem et du SCF.

Il élargit la possibilité pour les membres du SCF de venir en semaine, comme le dimanche, à la seule condition du respect du matériel et de la sécurité des locaux par la bonne utilisation de l'alarme.

Olivier Cahen suggère à Ago de rédiger un petit article sur ce sujet dans la Lettre Mensuelle.

Une mise en garde est évoquée sur la désaffection des jeunes à la stéréoscopie et la différence de compétences et de maîtrise des logiciels entre jeunes et plus anciens.

Il est évoqué, de nouveau, la possibilité de faire, une fois par an, une projection argentique pour l'histoire de la stéréoscopie.

De même, il est évoqué par Pierre Parreaux la remise en route de la critique constructive des photographies de chacun.

Le déménagement du Siège Social sur Paris (intra-muros), au domicile de Pierre Meindre est soumis au vote du conseil.

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration décide, par conséquent, de déclarer à la Préfecture le changement d'adresse du stéréo-Club Français à l'adresse du domicile de Pierre Meindre.

Daniel Chailloux fait part à son successeur, nouvellement élu, en la personne de Michel Mikloweit, des documents concernant la trésorerie qu'il lui remet, ce jour.

Daniel Chailloux fait savoir au conseil qu'il a rendu le trousseau de clés du Lorem et celui de la Bienfaisance au nouveau président.

La prochaine date du conseil est adoptée pour le mercredi 14 mai à 18h30 et non plus 19h30 comme préalablement.

En attendant, le bureau décide de se réunir rapidement, le vendredi 11 avril 2014 pour les formalités administratives.

Le bureau décide de se réunir par ailleurs, avant chaque séance du conseil pour sa préparation.

Pierre Hazard remet à son successeur Pascal Morin l'ensemble des documents du SCF en sa possession, concernant le secrétariat.

22h00 : La séance est levée.